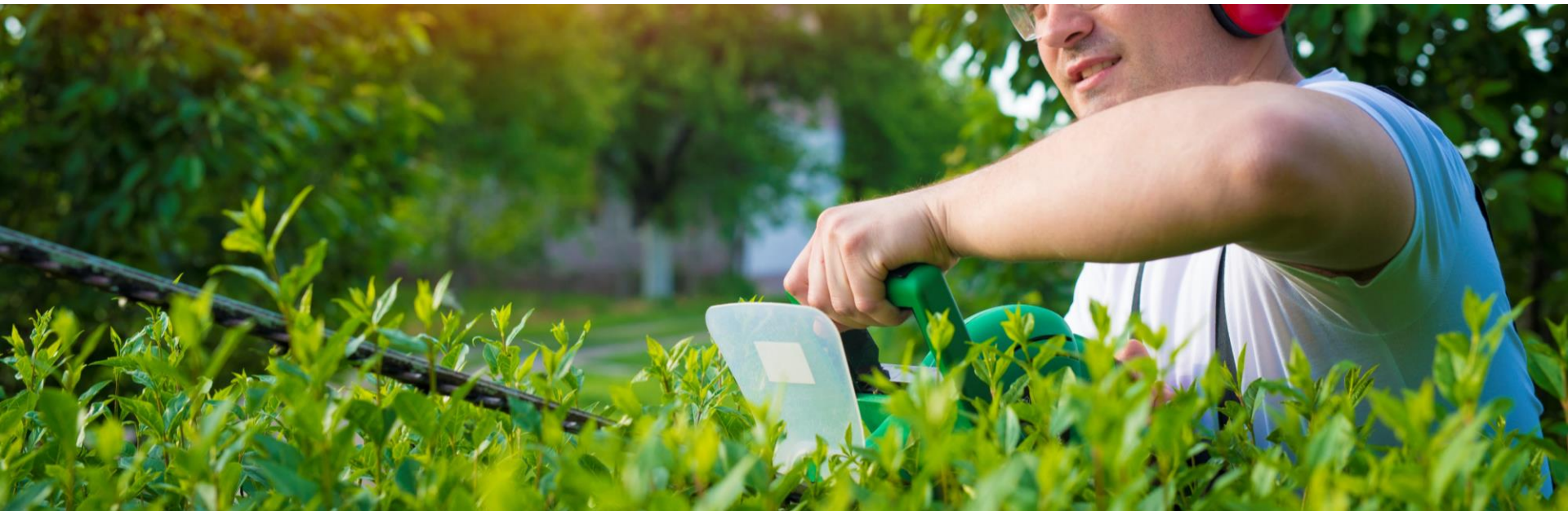


# Enquête logistique – Gestion des déchets – Gestion de l'eau

Entreprises du paysage



*Juin 2023*

# Méthodologie

L'enquête « logistique – gestion des déchets – gestion de l'eau » est venue en complément de l'enquête chiffres clés des entreprises du paysage réalisée par Xerfi Spécific pour le compte de l'Unep et de VALHOR.

Mode d'enquête : En ligne et par téléphone

Période d'enquête : avril – juin 2023

Echantillon : 603 questionnaires pour l'enquête « logistique – gestion des déchets – gestion de l'eau ».

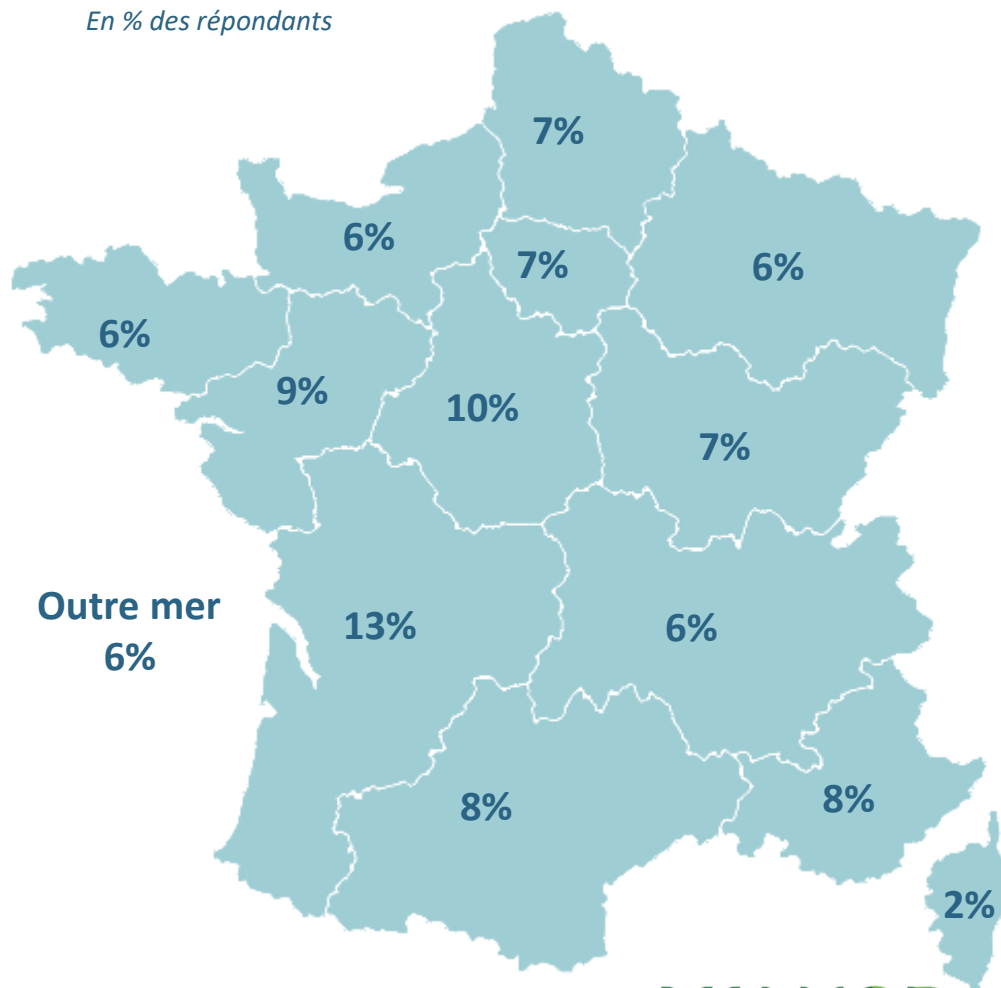
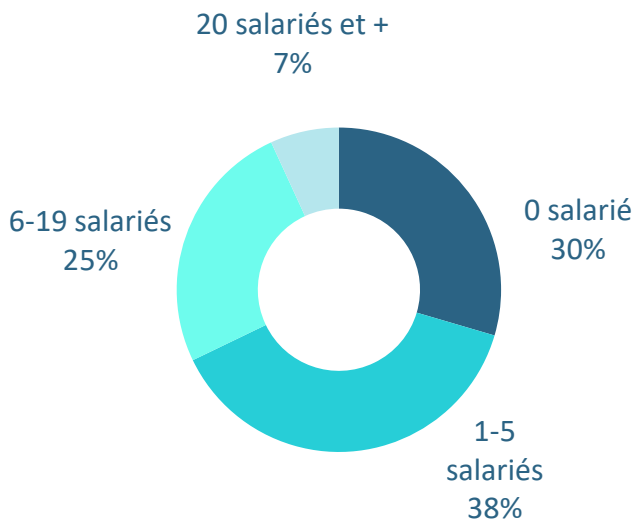
**Toute publication de ces données doit impérativement être assortie de la mention complète suivante : « Etude Xerfi Spécific pour VALHOR et l'Unep ».**

# Méthodologie

L'échantillon des répondants est relativement bien équilibré, permettant d'assurer la pertinence des résultats

Échantillon répondants :  
603 entreprises

En % des répondants



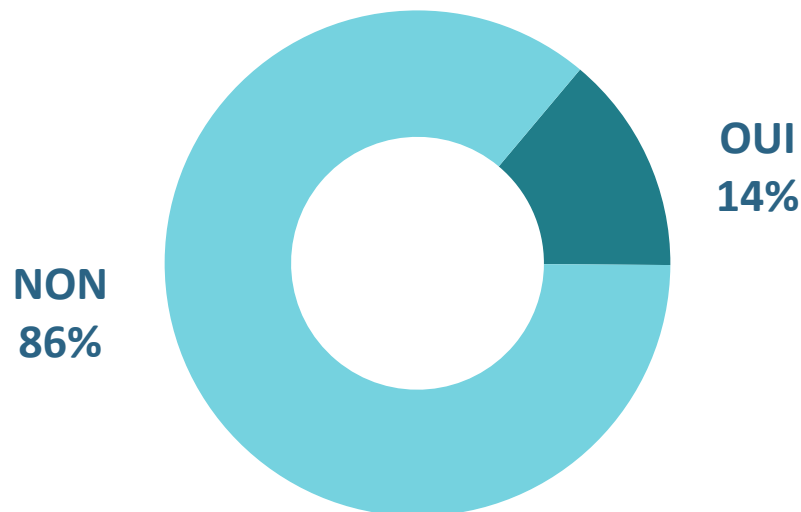
## Accès aux ZFE-M – *Vue d'ensemble*

***Etes-vous concerné par l'accès à une zone à faibles émissions-mobilité, en place ou à venir, restreignant les conditions de circulation dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants ?***

**1 entreprise sur 8 est - ou sera - concernée  
par des problématiques d'accès à une ZFE-M**



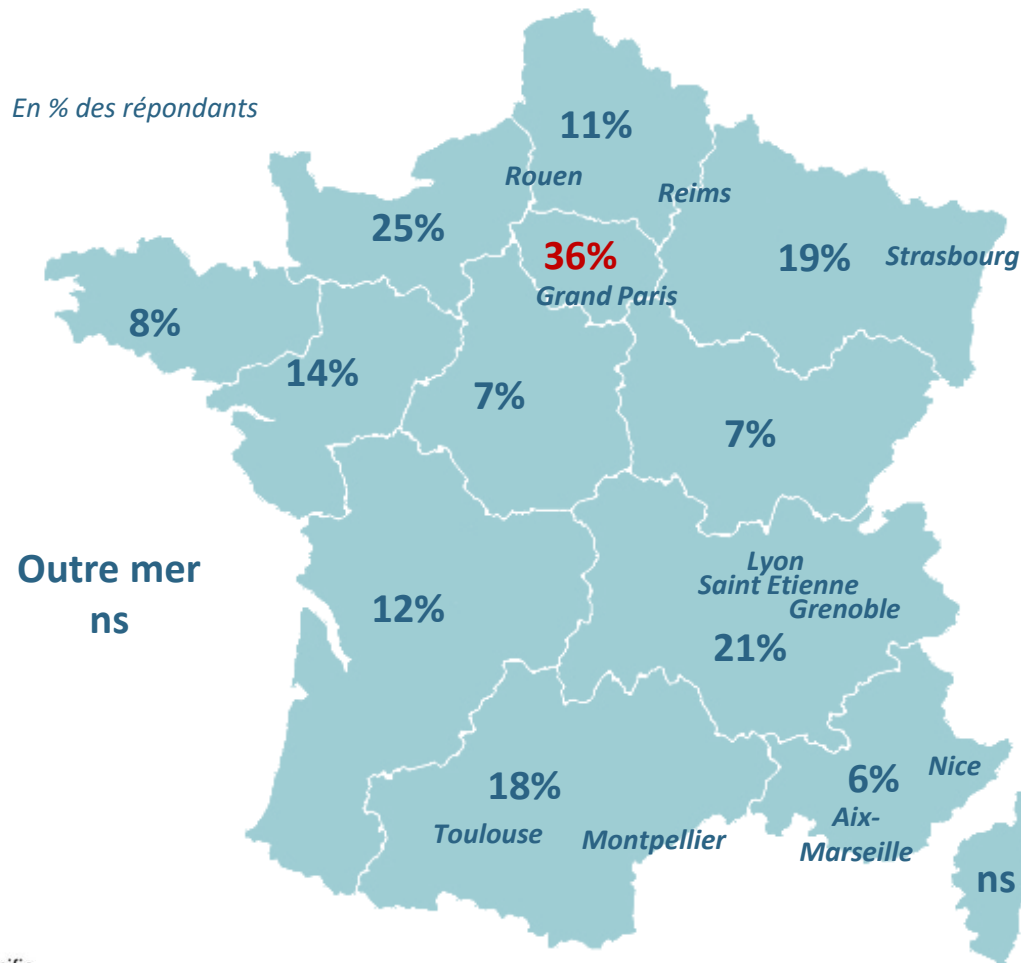
*Les ZFE-M ou zones à faibles émissions-mobilité restreignent les conditions de circulation dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants pour améliorer la qualité de l'air*



## Accès aux ZFE-M – *Etat des lieux régional*

Rappel question : Etes-vous concerné par l'accès à une zone à faibles émissions-mobilité, en place ou à venir, restreignant les conditions de circulation dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants ?

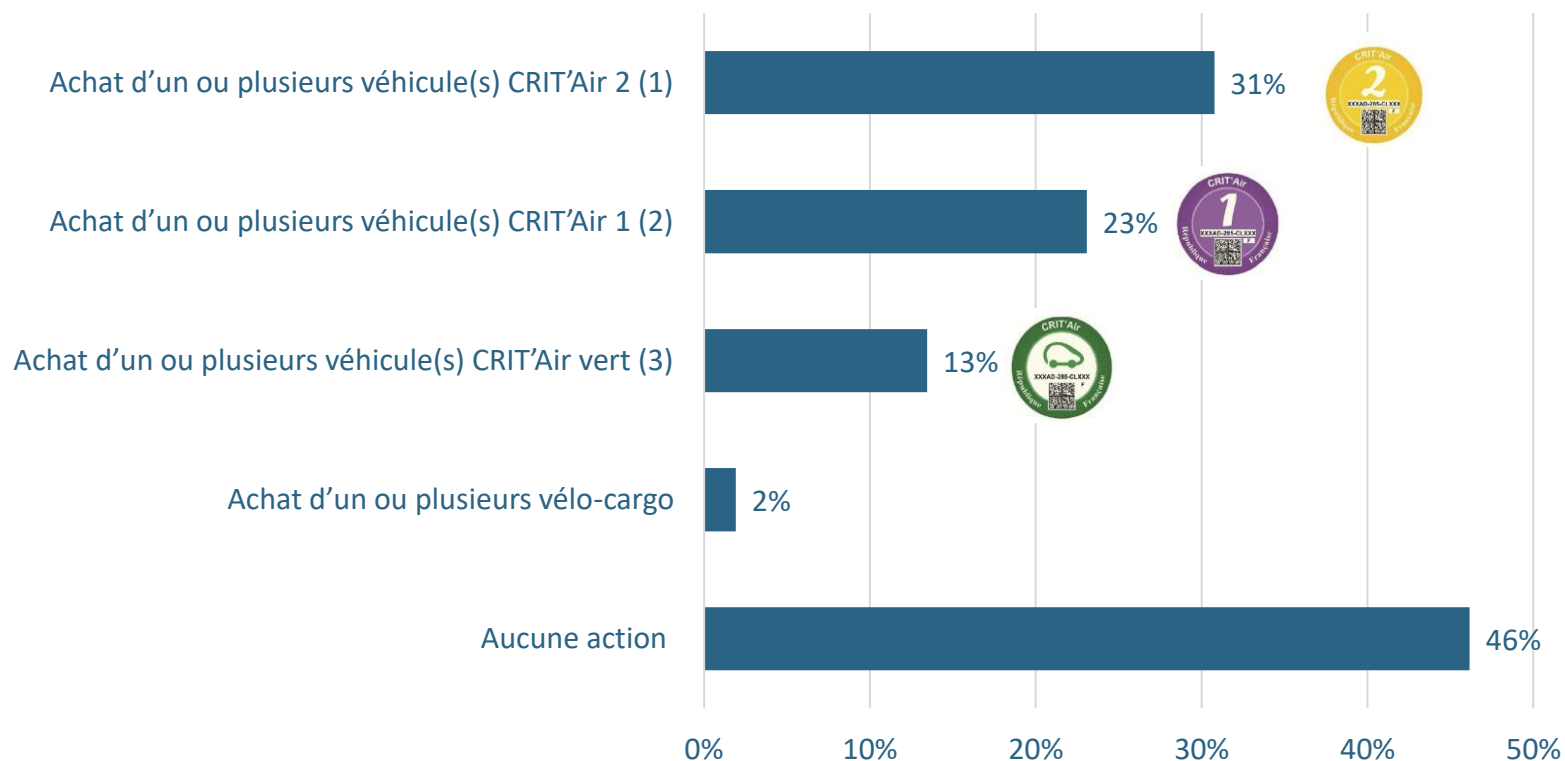
**Les entreprises franciliennes sont les plus concernées par la question des ZFE-M en raison de l'existence d'un tel dispositif sur le Grand Paris**



11 métropoles ont déjà une ZFE-M en vigueur au moment de l'enquête :  
**Grand Paris**, Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Nice, Montpellier, Strasbourg, Grenoble, Rouen, Reims et Saint-Étienne

Parmi les entreprises concernées par les ZFE-M, un peu plus de la moitié compte s'équiper en véhicules CRIT'Air 1 ou 2 d'ici deux ans

% des répondants (plusieurs réponses possibles)



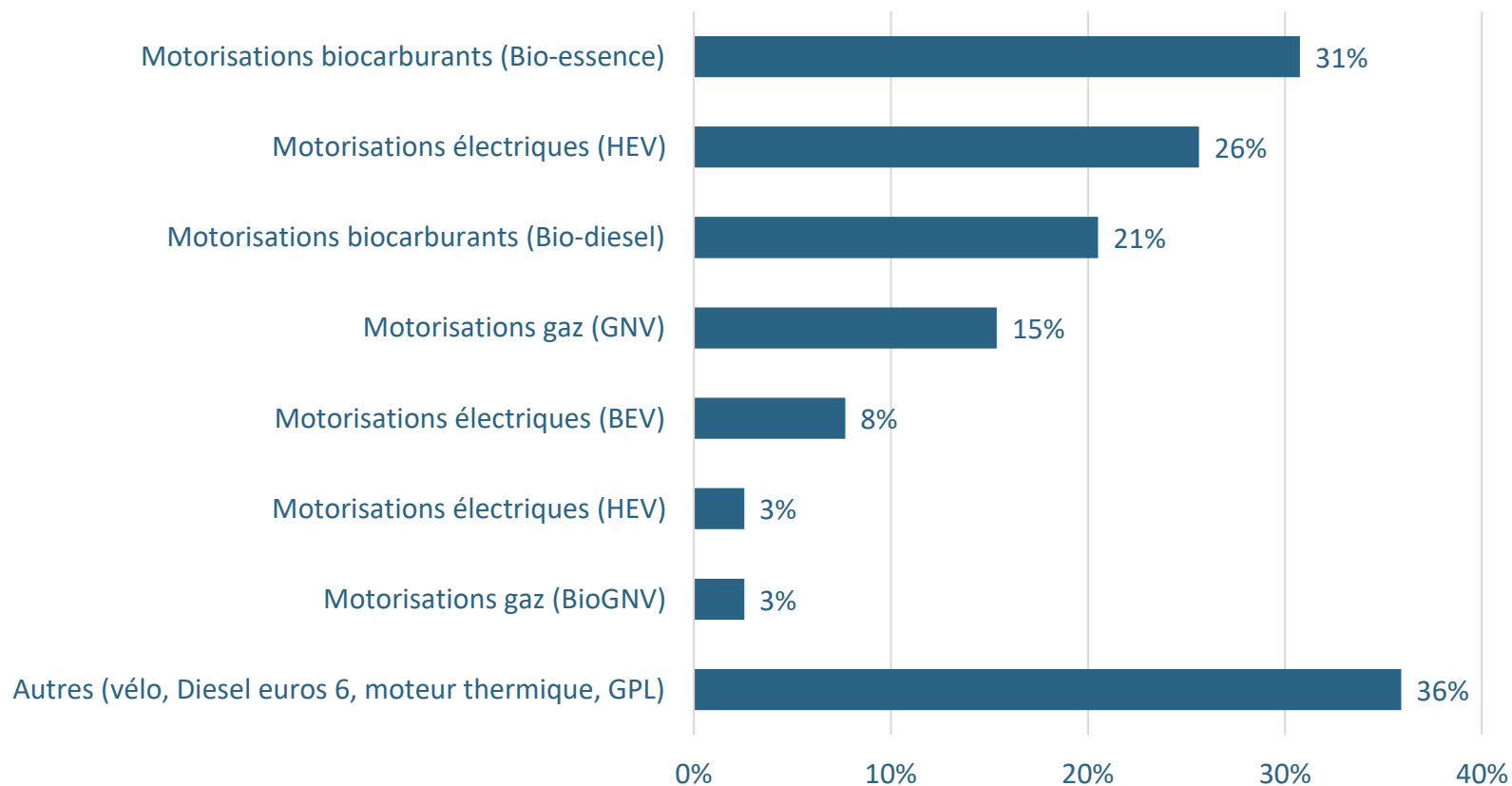
(1) Véhicules essence Euro 4, poids lourds essence Euro 5, véhicules diesel Euro 5 ou Euro 6, poids lourds diesel Euro 6

(2) Tous les véhicules au gaz et hybrides rechargeables, véhicules essence Euro 5 ou Euro 6, poids lourds essence Euro 6, poids lourds biodiesel Euro 6

(3) Tous les véhicules 100% électriques et hydrogène

### Les motorisations fonctionnant aux biocarburants remportent les faveurs des entreprises concernées par les ZFE-M

% des répondants (plusieurs réponses possibles)



## Gestion des déchets plastiques – *Poteries plastiques*

**70% des répondants se rendent à la déchetterie.  
Les pratiques sont toutefois assez hétérogènes selon la taille de l'entreprise**

% des réponses



Déchetterie\*

70%



0 sal.  
74%



> 20 sal.  
41%



Tri + collecteur privé

13%



Laissées chez le client

6%



Pas de tri mais collecteur privé

6%



Pas de tri (ordures classiques)

6%



**79% des répondants sont concernés par ce type de déchets. Il convient de noter que près de 10% d'entre eux avaient recours à deux pratiques. Le « couple » le plus fréquent est « déchetterie » et « non prise en charge chez le client »**

(\*) Il convient de noter que l'hétérogénéité des résultats observée entre les petites et les grandes entreprises ne concerne que la catégorie « déchetterie »

# Gestion des déchets plastiques – *Quid du réemploi des poteries plastiques ?*

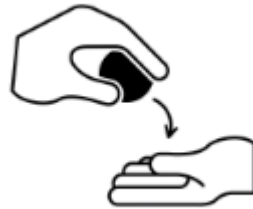
Près d'1 entreprise sur 2 n'a mis en place aucune pratique en matière de réemploi des poteries plastiques

% des réponses



Aucune pratique

44%



Remises à l'horticulteur  
ou au pépiniériste

30%



Laissées au client

19%

...

Autres

7%

« Je les stocke et les réutilise au besoin en fonction des chantiers et les salariés peuvent également les prendre pour leur utilisation personnelle »

« Nous essayons de les donner sur des groupes de don/troc »

« Nous sommes aussi pépiniéristes, nous réutilisons les godets, pots, etc. »

**VERBATIM**



79% des répondants sont concernés par ce type de déchets

## Gestion des déchets plastiques – *Plaques de transport*

Les plaques de transport en plastique sont essentiellement amenées à la déchetterie

*% des réponses*



Déchetterie

77%



Tri + collecteur privé

13%



Pas de tri mais collecteur privé

7%



Pas de tri (ordures classiques)

2%



*Seulement 37% des répondants sont concernés par ce type de déchets plastiques.  
Par ailleurs, à peine 2% d'entre eux avaient recours à deux modes de collecte.*

## Gestion des déchets plastiques – *Connaissance et intérêt pour la filière de recyclage*

Les entreprises interrogées ne connaissent pas vraiment l'existence de la filière volontaire de collecte et recyclage des pots professionnels en PP co-construite par VALHOR et A.D.I.VALOR, ce qui explique l'engagement modéré à court terme



« En février 2023 VALHOR et l'éco-organisme A.D.I.VALOR ont lancé une filière volontaire de collecte et de recyclage des pots professionnels en polypropylène »



**25%**

sont au courant de l'existence de cette filière



**10%**

envisagent de rejoindre cette filière dès 2023



*Il convient de noter que 36% des répondants sont indécis quant à la possibilité de rejoindre cette filière. Des marges de manœuvre importantes existent donc sur ce volet à condition d'investir massivement en communication.*

## Gestion des déchets verts – *Vue d'ensemble des pratiques*

Les entreprises interrogées sont engagées dans la gestion de leurs déchets verts, avec une part importante de réemploi (compost, paillage, etc.)

% des réponses



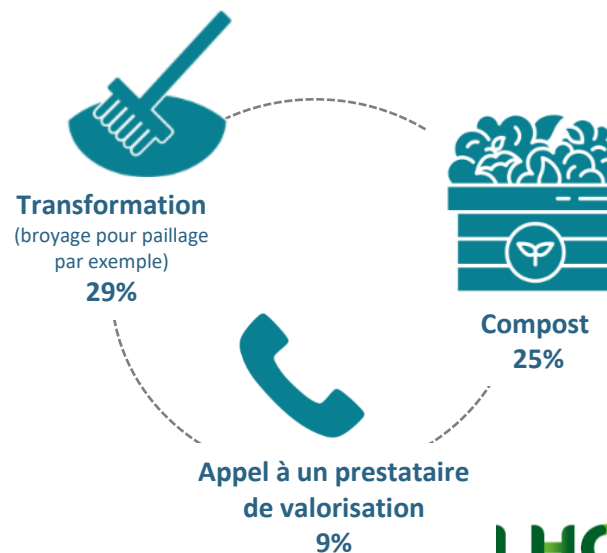
Déchets non valorisés

37%



Déchets valorisés

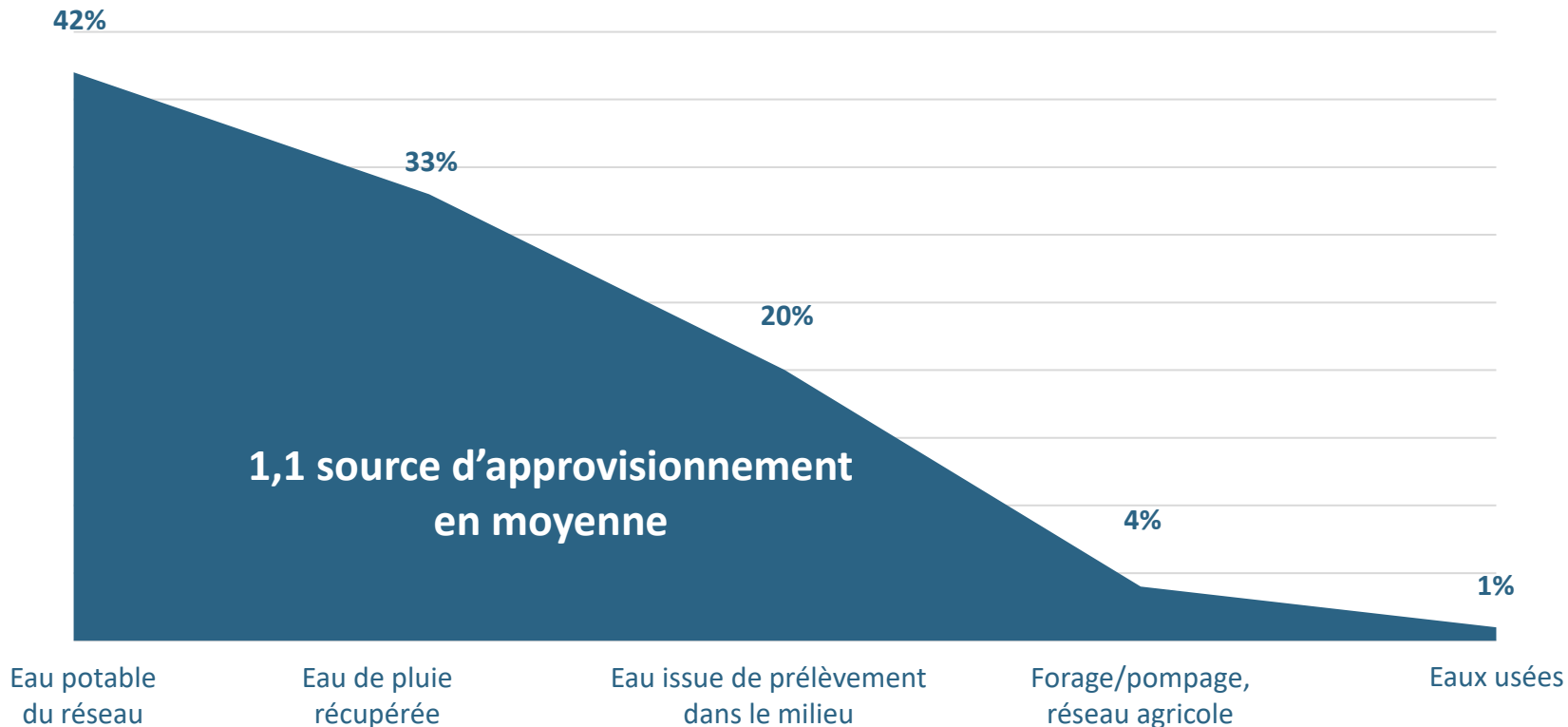
63%



## Gestion de l'eau – *Approvisionnement pour l'arrosage des végétaux stockés*

Les  $\frac{3}{4}$  des approvisionnements en eau utilisés pour l'arrosage des végétaux stockés proviennent du réseau et des collecteurs d'eau de pluie

% des réponses

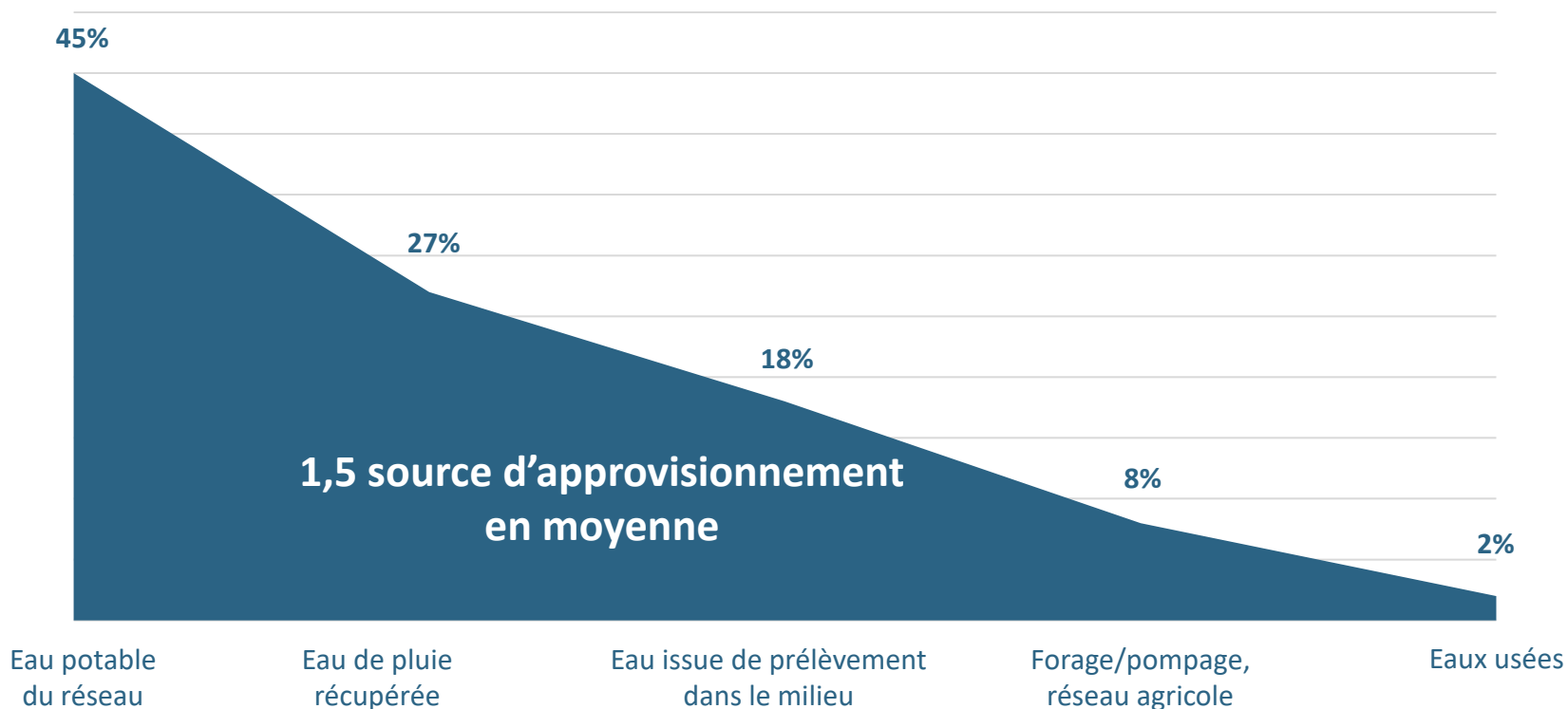


*57% des entreprises ont répondu sur le volet « végétaux stockés ». 30% des entreprises concernées disposaient de plusieurs sources d'approvisionnement, généralement l'eau de pluie et l'eau du réseau.*

## Gestion de l'eau – *Approvisionnement pour l'arrosage des végétaux plantés*

La répartition des sources d'approvisionnement en eau pour les végétaux plantés est relativement similaire à celle des végétaux stockés

% des réponses

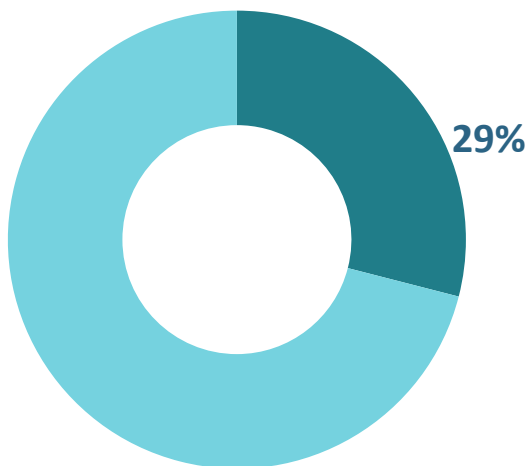


*60% des entreprises ont répondu sur le volet « végétaux plantés », dont 26% déclaraient avoir accès à plusieurs sources d'approvisionnement*

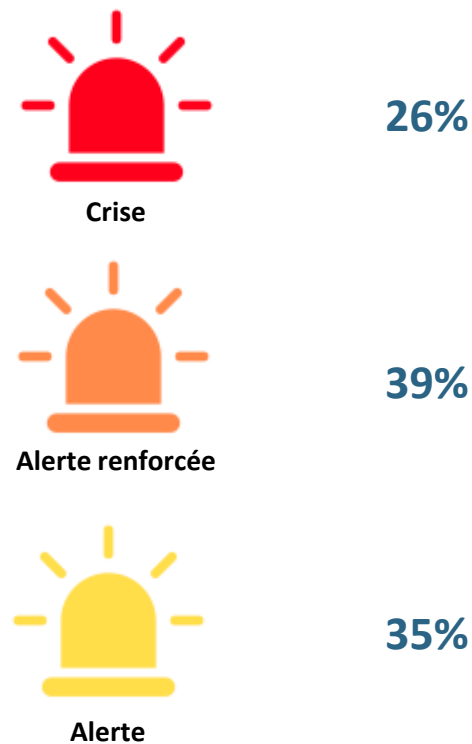
## Gestion de l'eau – Niveau d'exposition aux restrictions d'usage

Près d'1 entreprise sur 3 a déjà été concernée par des restrictions d'usage, principalement dans le cas d'un niveau d'alerte renforcée

Part des entreprises ayant été soumises à des arrêtés préfectoraux portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau (par arrêtés préfectoraux)

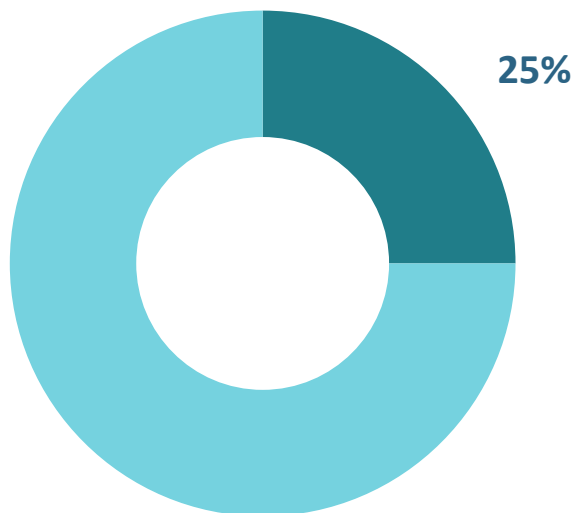


Niveau des restrictions pour les entreprises ayant déjà été soumises à ces arrêtés préfectoraux



**En cas de restriction d'usage de l'eau du réseau,  
1 entreprise sur 2 ne dispose d'aucun recours**

Entreprises concernées par des restrictions  
impliquant une interdiction d'arrosage à partir de  
l'eau du réseau



Quid des recours possibles ?

1

Aucun recours possible (49%)

2

Accès à de l'eau de pluie (38%)

3

Dérogation d'usage obtenu par la préfecture (11%)

4

Accès à l'eau usée (2%)



Contact

Laurent FRELAT

Directeur Général

+33(0)6 11 07 48 14

lfrelat@xerfi.fr

[www.xerfi.com/xerfi-specific](http://www.xerfi.com/xerfi-specific)

